

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MERCREDI 8 AOÛT 2018, À 19H, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h sont présents monsieur le conseiller Jacques Portelance et monsieur le maire Denis Parent. À 19h02 sont également présents messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont absents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal et Louis Côté.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 6 août 2018, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2018-08-250**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2018

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. **Administration générale**
 - 4.1 Reconstruction de la piscine municipale, de la pataugeoire et d'un bâtiment de service – TP-2018-16-APP – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
 - 4.2 Reconstruction de la piscine municipale, de la pataugeoire et d'un bâtiment de service – Provision et contingences

- 4.3 Reconstruction de la piscine municipale, de la pataugeoire et d'un bâtiment de service – Appropriation de fonds
- 4.4 Embauche d'une directrice des services aux citoyens, relations publiques et communications – Autorisation de signature
- 4.5 Nomination de deux membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 9 août 2018 au 31 décembre 2019
5. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2018-08-251**

RECONSTRUCTION DE LA PISCINE MUNICIPALE, DE LA PATAUGEOIRE ET D'UN BÂTIMENT DE SERVICE – TP-2018-16-APP – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation des travaux de reconstruction de la piscine municipale, de la pataugeoire et d'un bâtiment de service;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Marieville Construction inc.	3 787 276,50\$
Axe Construction	4 200 000,00\$

CONSIDÉRANT que la Ville a formulé une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la confirmation dudit ministère de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 1 533 695,72 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 août 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Marieville Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 3 787 276,50 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-450 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une piscine extérieure, d'un bâtiment et de l'aménagement extérieur et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation et abrogeant le Règlement d'emprunt numéro E-442 décrétant une dépense de 1 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des installations de la piscine municipale Edmond Auclair.

**RÉSOLUTION
2018-08-252**

**RECONSTRUCTION DE LA PISCINE MUNICIPALE, DE LA PATAUGEOIRE ET D'UN BÂTIMENT
DE SERVICE – PROVISION ET CONTINGENCES**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 août 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal réserve, à titre de provision et de contingences, un montant total de 300 000 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de telle dépense soient puisés à même le règlement d'emprunt E-450 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une piscine extérieure, d'un bâtiment et de l'aménagement extérieur et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation et abrogeant le Règlement d'emprunt numéro E-442 décrétant une dépense de 1 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des installations de la piscine municipale Edmond Auclair.

**RÉSOLUTION
2018-08-253**

**RECONSTRUCTION DE LA PISCINE MUNICIPALE, DE LA PATAUGEOIRE ET D'UN BÂTIMENT
DE SERVICE – APPROPRIATION DE FONDS**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 août 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le montant résiduel de 1 000 000 \$ du surplus affecté au projet de la reconstruction de la piscine municipale et autres travaux, soit retourné dans les surplus non affecté (libre) de la Ville.

**RÉSOLUTION
2018-08-254**

**EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES SERVICES AUX CITOYENS, RELATIONS PUBLIQUES ET
COMMUNICATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la création du poste de direction des services aux citoyens, relations publiques et communications;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'EMBAUCHER madame Véronique Darveau au poste de directrice des services aux citoyens, relations publiques et communications;

QUE le salaire annuel de madame Darveau soit fixé conformément à la classe 2, échelon 6, de l'échelle salariale 2018 de sa catégorie d'emploi;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer un contrat de travail avec madame Darveau, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**RÉSOLUTION
2018-08-255**

**NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA
PÉRIODE DU 9 AOÛT 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utiles et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux membres siégeant au comité consultatif d'urbanisme pour la période du 9 août 2018 au 31 décembre 2019, conformément au Règlement numéro 445 constituant le comité consultatif de la Ville d'Otterburn Park et son amendement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 24 juillet 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE mesdames Marilyne Gaudette et Marie-Lou Asselin-Latulippe soit nommées à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 9 août 2018 au 31 décembre 2019.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Cette période de questions a débuté de 19h07 à 19h24 :

Madame Isabelle Charrette

Piscine Otterburn Park / Piscine Beloeil

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2018-08-256**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h25.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière